

CODE CRIMINEL

REFUS DE DONNER UN EMPLOI À DES TRAVAILLEURS OU RENVOI DE TRAVAILLEURS PARCE QU'ILS SONT MEMBRES DE SYNDICATS OUVRIERS

L'ordre du jour appelle:

Deuxième lecture du projet de loi (bill 62), tendant à modifier le code criminel—M. Woodsworth.

L'hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice): Je m'oppose à ce projet de loi. Seuls les bills qui ne soulèvent pas d'opposition peuvent être étudiés, et celui-ci ne peut donc pas être mis en délibération.

M. WOODSWORTH: Je ne puis comprendre comment le ministre de la Justice...

M. L'ORATEUR: A l'ordre! J'attire l'attention de l'honorable membre sur le fait que la Chambre a adopté, c'est la semaine dernière, je crois, une résolution portant que tous ces bills seront réservés, sauf ceux qui ne soulèvent aucune opposition.

M. WOODSWORTH: On ne peut guère dire que quelqu'un s'oppose au projet de loi, avant que le parrain ait pu fournir des explications. C'est de l'arbitraire. Il y a quelques jours, un député ministériel a pris l'attitude que je prends ce soir.

L'hon. M. LAPOINTE: Si le règlement m'y autorisait, je serais heureux d'indiquer pourquoi je suis opposé au projet de loi. Je dis simplement que lecture faite du bill, j'y suis opposé. Si nous l'adoptons, il ne serait pas constitutionnel, car le Parlement n'a pas le droit d'adopter pareille mesure législative. C'est un bill spécieux. Sous couleur de modifier le code pénal, il constitue un empiétement sur les droits des provinces. Je ne puis le discuter, étant donné qu'il soulève de l'opposition, et je ne vois pas pourquoi il serait étudié, quand les autres ne le seront pas.

M. WOODSWORTH: L'autre jour, l'honorable député de New-Westminster (M. Reid) a eu l'autorisation de présenter son bill, en dépit de l'adoption de la résolution que vous avez mentionnée, monsieur l'Orateur. De pareilles inégalités de traitement ne sont guère équitables. Si l'honorable député de New-Westminster n'avait pas fait discuter son projet de loi, la Chambre aurait abordé le mien. Il n'est pas juste qu'un député ministériel obtienne la délibération de son projet de loi, même quand il soulève de l'opposition, si un autre député n'a pas le même privilège.

L'hon. M. LAPOINTE: L'allégation n'est pas exacte. Le bill présenté par l'honorable député de New-Westminster ne soulevait pas d'opposition. Le ministre a discuté le projet

[L'hon. M. Crerar.]

pendant une couple de minutes, mais il n'a pas dit s'il y était opposé ou non. Mon honorable ami n'a donc pas raison.

M. L'ORATEUR: Le bill est réservé.

L'ordre du jour appelle:

Deuxième lecture du bill n° 100, Loi modifiant la loi du service civil.—M. Pouliot.

M. POULIOT: Je propose la deuxième lecture de ce bill.

M. WOODSWORTH: Je m'y oppose.

L'ordre du jour appelle:

Suite du débat sur la motion de M. Reid, portant deuxième lecture du bill n° 16, Loi modifiant la loi des chemins de fer (tarifs sur les grains).

M. GOLDING: J'avais quelque chose à dire...

M. WOODSWORTH: Je m'y oppose.

Des VOIX: Il y a de l'opposition.

COMPAGNIE DES PRETS ET FINANCE INDUSTRIELLE

La Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Sanderson et passe à la suite de la discussion, ajournée le mardi 30 mars, du projet de loi (bill n° 57) de M. Vien concernant La Compagnie des prêts et finance industrielle.

Quelques hon. DEPUTES: Nous nous y opposons.

Et M. l'Orateur ayant repris le fauteuil:

M. WOODSWORTH: Monsieur l'Orateur, vous avez promptement quitté le fauteuil lorsque l'ordre du jour a été appelé pour ce projet de loi. Quelques-uns d'entre nous s'y opposent.

L'hon. M. LAPOINTE: Parce que la liste était épuisée.

M. WOODSWORTH: On ne peut pas tolérer une telle procédure. Nous ne pouvons pas esquiver les choses de cette façon. Ce bill a été appelé et réservé ce soir même. D'après les règlements de la Chambre, nous ne pouvons y revenir ce soir sans l'assentiment unanime de la Chambre.

M. VIEN: Je fais appel au règlement. Le règlement en vertu duquel nous procédons maintenant est que de huit à neuf heures le temps est réservé à l'étude des bills d'intérêt privé, mais en vertu de l'amendement à ce règlement, adopté l'autre jour, la priorité est accordée à la discussion de bills et ordres publics qui n'ont pas fait l'objet d'une opposition.

M. WOODSWORTH: Il y a opposition au présent projet de loi.